Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Section locale de Montréal

Les dernières infos EN BREF...

RETOUR SUITE À UN ACCIDENT DU TRAVAIL

L'employeur nous a informés que dorénavant, les membres en accident du travail qui effectuent soit un retour progressif ou une assignation temporaire seront payés à

soit pour toutes les heures prévues à leur horaire, afin de se conformer à la loi.

Si ce n'est pas le cas, contactez-nous!!

NOUVEAUX COMITÉS?!

Le bon boss, encore une fois, n'a aucun respect envers l'organisation!
L'employeur tente de **VOUS** soutirer de l'information.

COMMENT?

En souhaitant mettre sur pied des « comités de service » pour l'amélioration du service.

À l'aube d'une négociation, ne tombons pas dans le panneau.

LE SEUL COMITÉ QUI EXISTE SUR LE PLANCHER DE TRAVAIL ET QUI IMPLIQUE DES MEMBRES EST CELUI DE SANTÉ ET SÉCURITÉ!

Ne vous laissez pas berner par l'employeur!
Toute information doit lui être transmise par le biais du Syndicat… il ne peut pas décider unilatéralement de vous soutirer des informations en créant ce « comité ».

La lutte continue!

Solidarité,

Lise-Lyne Gélineau
Présidente, STTP – Section locale de Montréal
LLG/mhg sepb-574

Montréal, le 21 avril 2017/154